

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mercredi 29 Septembre 2021

FG/AB
2021-115

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie et par visioconférence, sur convocation adressée le 23 septembre 2021, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville (www.trouville.fr).

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Rébecca Babilotte, M. Guy Legrix, Mme Delphine Pando, M. Patrice Brière, Mme Martine Guillon, M. David Revert, Mme Catherine Vazier, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Aline Esnault, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière.

ABSENTS EXCUSES : Mme Isabelle Drong, M. Jean-Pierre Deval (pouvoir à M. Didier Quenouille), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Stéphanie Fresnais).

Le Conseil Municipal désigne M. Guy Legrix comme secrétaire de séance.

Trouville-sur-Mer – Décision modificative 1 – Budget Supplémentaire 2021 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du 18 février 2021, relative aux orientations budgétaires pour 2021,

Vu la délibération du 31 mars 2021, relative au vote du budget primitif 2021,

Vu la délibération du 31 mai 2021, relative au vote du compte administratif 2021,

Vu la délibération du 31 mai 2021, relative à l'affectation du résultat 2021,

Vu l'avis de la commission des finances et du foncier du 17 septembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de la Décision modificative 1 – dite Budget Supplémentaire 2021 – du Budget Principal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

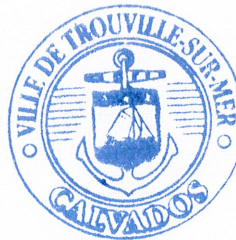
- Article unique : d'adopter le la Décision modificative 1 – dite Budget Supplémentaire 2021 – du Budget Principal comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	613 674,20 €	613 674,20 €
Investissement	3 290 433,91 €	3 290 433,91 €
Total	3 904 108,11 €	3 904 108,11 €

Le Maire :

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

.....
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



LE MAIRE,
VICE-PRESIDENTE DE LA CCCCCF,


Sylvie de GAETANO